

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.01.2020			DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Contre-projet HEM		Lié à :(obligatoire) ad 19.007
Titre : Amendement au projet de décret sur l'initiative législative populaire et le contre-projet du Grand Conseil		
(Amendement initialement déposé par Jean-Jacques Aubert)		
<p><b>Contenu :</b></p> <p><b>Article <u>unique</u></b></p> <p><i>L'initiative législative populaire « Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel », présentée sous la forme d'une proposition générale, est approuvée.</i></p> <p><b>NB : Si cet amendement est accepté :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les articles suivants (2 à 5) du projet du Conseil d'État sont supprimés ;</li> <li>– le titre du décret devient : <b><i>Décret approuvant l'initiative législative populaire « Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel »</i></b></li> </ul>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Jean-Jacques Aubert, président de la commission		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :